

# Règlement du jeu-concours 2023 « Gagnez votre séjour vélo en Occitanie »

- Du 12/05 au 31/10/2023 -



## Article 1 : Association Organisatrice

L'Association à but non lucratif Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, ci-après désignée sous le nom « CRTLO », représentée par Monsieur Vincent Garel, Président, dont le Siège est situé 64 rue Alcyone, CS 79507, 34960 MONTPELLIER Cedex 2, et le Service Administratif et Financier 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6, organise un jeu-concours gratuit pour :

- Développer la notoriété et l'attractivité de la destination touristique Occitanie,
- Développer la base de contacts email optin du CRTLO,
- Développer les bases de contacts email optin des partenaires institutionnels du CRTLO, les Agences Départementales du Tourisme de la région Occitanie participant à l'opération

## Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à toutes les personnes physiques majeures à la date du début du tirage au sort, résidant en France métropolitaine et jouant sur la page : <https://www.tourisme-occitanie-jeu.com/velo-2023>

Sont exclues de toute participation au tirage au sort et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel du CRTLO, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du tirage au sort ainsi que son conjoint (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non) et les membres de sa famille : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous le même toit.

Le CRTLO se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du tirage au sort et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par lot et par personne. Le CRTLO se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère, seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du tirage au sort.



La participation au tirage au sort implique pour tous les participants, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

### Article 3 : Modalités de participation

Toute personne pourra participer à ce jeu-concours via la page suivante : <https://www.tourisme-occitanie-jeu.com/velo-2023>, entre le vendredi 12 mai 2023 à 14h00 et le mardi 31 octobre 2023 à 23h59.

#### Validité de participation

Pour que la participation soit valide, le joueur doit :

- Avoir dûment complété le formulaire de participation au jeu-concours ;
- Avoir indiqué impérativement son nom, prénom, code postal, email et sa date d'anniversaire. En cas d'erreur de la part du participant, l'organisateur ne pourra être tenu responsable ;
- S'être engagé à avoir pris connaissance du règlement et à l'accepter ;
- Avoir validé numériquement son bulletin durant la période d'ouverture à la participation au jeu.

A l'issue de sa participation au jeu, chaque participant se voit proposer d'inviter un(e) ami(e) à participer au jeu. En renseignant l'adresse email d'un(e) ami(e) (adresse différente de celle du participant), durant la période d'ouverture à la participation au jeu, le participant double ses chances de remporter un lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne et par lot au jeu Vélo et qu'un partage à un(e) ami(e) par personne. Si un joueur tente sa chance pour différents lots en remplissant pour chaque lot le formulaire associé, chaque formulaire complété lui vaudra une chance supplémentaire lors du tirage au sort.

Le joueur est informé et accepte que les informations saisies sur le bulletin de participation valent preuve de son identité.

### Article 4 : Critères d'exclusion

Les candidats seront automatiquement éliminés en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement, et notamment dans les cas suivants :

- Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par le CRTLO sans que celui-ci n'ait à en justifier ;
- Toute participation incomplète ou erronée, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle ;
- La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation (plusieurs adresses emails pour un seul participant).

### Article 5 : Présentation des lots

Le tirage au sort offre 7 lots.

**LOT N°1 : SÉJOUR VTT DANS LE SUD DU MASSIF CENTRAL**



Dans un territoire sauvage et préservé, nous vous proposons de découvrir une partie du territoire du Massif central : les Cévennes ! Roulez sur 160 km et profitez de la diversité des paysages : des forêts du Mont Aigoual au désert de granit du Mont Lozère en passant par les vertigineuses Gorges du Tarn.

3 jours / 2 nuits d'une valeur de 300€. (La valeur du lot correspond au tarif annoncé sur le site de l'agence au moment de la rédaction du jeu. Au-delà de ce montant, c'est à la charge du gagnant).

Voir le séjour : <https://www.cap-velo.fr/destinations-europeennes/occitanie-pyrenees/sejour-tarn-cevennes-region>

Contact pour le lot :

Anne-Laure Barrallon - Chargée de mission APN au CRTL : [anne-laure.barrallon@crtoccitanie.fr](mailto:anne-laure.barrallon@crtoccitanie.fr) s'engage à mettre en contact le gagnant et l'agence qui propose le séjour.

Contact de l'Agence qui commercialise ce séjour : CAP VELO , [contact@cap-velo.com](mailto:contact@cap-velo.com) , [www.cap-velo.fr](http://www.cap-velo.fr), France: Occitanie : 427 rue Hélène Boucher 34130 Mauguio - Tel: +33 (0)4 67 15 82 00

#### LOT N°2 : SÉJOUR CYCLO DANS LES PYRÉNÉES

Au cœur des Pyrénées les plus grands cols du Tour de France vous attendent tels que le col de Péguyère ou celui de Pailhères. Chaque jour est un nouveau défi et à chaque défi, sa récompense.

5 jours - 4 nuits dont 3 jours de vélo d'une valeur de 360€ (La valeur du lot correspond au tarif annoncé sur le site de l'agence au moment de la rédaction du jeu. Au-delà de ce montant, c'est à la charge du gagnant).

Voir le séjour : <https://www.larebenne.com/fr/velo-cols-mythiques-pyrenees-ax-les-thermes>

Contact pour le lot :

Anne-Laure Barrallon - Chargée de mission APN au CRTL : [anne-laure.barrallon@crtoccitanie.fr](mailto:anne-laure.barrallon@crtoccitanie.fr) s'engage à mettre en contact le gagnant et l'agence qui propose le séjour.

Contact de l'Agence qui commercialise ce séjour : Agence La Rebenne, 1 place du 8 Mai 1945 - 09000 Foix, +33(0)5 61 65 20 93, [contact@larebenne.com](mailto:contact@larebenne.com)

**NB :** le montant du lot ne pourra être revu à la hausse. Ce tarif correspond à 1 personne en hébergement gîte-étape. Si le gagnant souhaite modifier l'hébergement, les frais supplémentaires seront à ses frais. Le séjour s'effectuera uniquement si minimum 2 personnes réservent le séjour.

#### LOT N°3 : SÉJOUR ITINÉRANT LE LONG DU CANAL DES DEUX MERS DE MOISSAC À CARCASSONNE

Au départ de Moissac longez le Canal de Garonne tout en faisant étape dans les charmantes villes de Montauban puis de Toulouse. Continuez votre périple en suivant la quiétude du Canal du Midi jusqu'au Pays Cathare et la célèbre cité médiévale de Carcassonne.

4 jours – 3 nuits d'une valeur de 400€ (La valeur du lot correspond au tarif annoncé sur le site de l'agence au moment de la rédaction du jeu. Au-delà de ce montant, c'est à la charge du gagnant).

Voir le séjour : <https://www.cap-velo.fr/destinations-europeennes/occitanie-pyrenees/midi-pyrenees-canal-midi-region>



Contact pour le lot :

Anne-Laure Barrallon - Chargée de mission APN au CRTL : [anne-laure.barrallon@crtoccitanie.fr](mailto:anne-laure.barrallon@crtoccitanie.fr)  
s'engage à mettre en contact le gagnant et l'agence qui propose le séjour.

Contact de l'Agence qui commercialise ce séjour : CAP VELO , [contact@cap-velo.com](mailto:contact@cap-velo.com)  
[www.cap-velo.fr](http://www.cap-velo.fr) . France: Occitanie : 427 rue Hélène Boucher 34130 Mauguio - Tel: +33 (0)4 67 15 82 00

**LOT N°4 : SÉJOUR ITINÉRANT SUR LA PASSA PAÏS : VOIE VERTE DE BÉDARIEUX À MAZAMET**

Au cœur du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, cette voie verte emprunte une ancienne voie ferrée. Vous découvrirez les charmants villages entre Bédarieux et Mazamet ainsi que des points de vue à couper le souffle, en plein cœur de la nature préservée.

Lot d'une valeur de 115€ (la valeur du lot correspond au tarif annoncé sur le site de l'agence au moment de la rédaction du jeu. Au-delà de ce montant, c'est à la charge du gagnant).

Voir le séjour : <https://www.cap-velo.fr/destinations-europeennes/occitanie-pyrenees/voie-verte-passa-pais-region>

Contact pour le lot :

Anne-Laure Barrallon - Chargée de mission APN au CRTL : [anne-laure.barrallon@crtoccitanie.fr](mailto:anne-laure.barrallon@crtoccitanie.fr)  
s'engage à mettre en contact le gagnant et l'agence qui propose le séjour.

Contact de l'Agence qui commercialise ce séjour : CAP VELO , [contact@cap-velo.com](mailto:contact@cap-velo.com) , [www.cap-velo.fr](http://www.cap-velo.fr) . France: Occitanie : 427 rue Hélène Boucher 34130 Mauguio - Tel: +33 (0)4 67 15 82 00

**LOT N°5 : SÉJOUR DÉCOUVERTE À VÉLO LE LONG DE LA MER MÉDITERRANÉE**

La Méditerranée à vélo est un itinéraire européen qui part de l'Espagne et qui va jusqu'à Chypre. Nous vous proposons de découvrir sur un week-end un concentré d'aventure, de culture et de nature à la mode catalane. Découvrez Collioure, village de pêcheurs le long de la côte Vermeille et grand site d'Occitanie.

3 jours – Valeur : 150€ (la valeur du lot correspond au tarif annoncé sur le site de l'agence au moment de la rédaction du jeu. Au-delà de ce montant, c'est à la charge du gagnant).

Contact pour le lot :

Anne-Laure Barrallon - Chargée de mission APN au CRTL : [anne-laure.barrallon@crtoccitanie.fr](mailto:anne-laure.barrallon@crtoccitanie.fr)  
s'engage à mettre en contact le gagnant et l'agence qui propose le séjour.

Contact de l'Agence qui commercialise ce séjour : CAP VELO , [contact@cap-velo.com](mailto:contact@cap-velo.com) , [www.cap-velo.fr](http://www.cap-velo.fr) . France: Occitanie : 427 rue Hélène Boucher 34130 Mauguio - Tel: +33 (0)4 67 15 82 00

**LOT N°6 : SÉJOUR VÉLO LOISIR DANS L'UNE DE NOS CAMPAGNES GOURMANDES**

Le séjour dans le Gers : Arpentez les sentiers de la vallée du Gers et profitez des mosaïques de champs, des routes vallonnées de vallons en coteaux, des villages pittoresques et la gastronomie locale.



Séjour dans le Gers : 3 jours – 2 nuits – Valeur : 230€ (la valeur du lot correspond au tarif annoncé sur le site de l'agence au moment de la rédaction du jeu. Au-delà de ce montant, c'est à la charge du gagnant).

Voir le séjour : <https://gers-reservation.com/produits-packages/sejour-nature-deconnecte-et-truculent/>

Contact pour le lot :

Anne-Laure Barrallon - Chargée de mission APN au CRTL : [anne-laure.barrallon@crtoccitanie.fr](mailto:anne-laure.barrallon@crtoccitanie.fr)  
s'engage à mettre en contact le gagnant et l'agence qui propose le séjour.

Contact de l'Agence qui commercialise ce séjour : Agence La bicicleta, 25 avenue de Sarlat – 46 200 Souillac. [Contact@labicicletaravito.com](mailto:Contact@labicicletaravito.com), 06 83 73 12 96.

#### LOT N°7 : SÉJOUR VÉLO LOISIR DANS LA VALLÉE DE LA DORDOGNE

Le séjour dans le Lot : Découvrez la vallée de la Dordogne, les villages typiques du Causse de Martel, le cirque de Florac, le causse de Rocamadour pour une immersion dans la campagne lotoise.

Séjour dans le Lot : 3 jours – 2 nuits – Valeur : 360€ (la valeur du lot correspond au tarif annoncé sur le site de l'agence au moment de la rédaction du jeu. Au-delà de ce montant, c'est à la charge du gagnant).

Contact pour le lot :

Anne-Laure Barrallon – Chargée de mission APN au CRTL : [anne-laure.barrallon@crtoccitanie.fr](mailto:anne-laure.barrallon@crtoccitanie.fr)  
s'engage à mettre en contact le gagnant et l'agence qui propose le séjour.

Contact de l'Agence qui commercialise ce séjour : Agence La bicicleta, 25 avenue de Sarlat – 46 200 Souillac. [Contact@labicicletaravito.com](mailto:Contact@labicicletaravito.com), 06 83 73 12 96.

#### Article 6 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort par le CRTLO, organisateur du tirage au sort, via un processus de tirage au sort aléatoire et après vérification du respect des conditions de participation, le jeudi 2 novembre 2023 au CRTLO – Site de Toulouse. Les lots seront attribués au fur et à mesure qu'un gagnant sera désigné, dans l'ordre indiqué à l'article 5.

#### Article 7 : Remise des lots

Les gagnants seront informés de leurs gains par le CRTLO entre le 3 et le 6 novembre 2023 par email, à l'adresse email qu'ils auront indiquée lors de leur inscription au jeu. Il leur revient donc d'utiliser une adresse email valide et régulièrement consultée par eux.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés, sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

Les gagnants disposeront d'un délai de 30 jours à compter de la notification de gain par email pour se manifester auprès des prestataires ou des structures de réservation indiquées et bénéficier de leurs lots.





L'organisateur ne peut être tenu d'une quelconque responsabilité si le lot ne pouvait pas être consommé sur la date voulue du gagnant

#### **Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courriel au CRTLO à l'adresse email suivante : [rgpd@crtoccitanie.fr](mailto:rgpd@crtoccitanie.fr)

#### **Données collectées & exploitées pour la participation au jeu :**

- Pour le déroulement du jeu concours, les données suivantes seront collectées et exploitées par le CRTLO Occitanie : nom, prénom, email, code postal, préférences liées au choix d'un lot.
- Les données suivantes : nom, prénom, email, seront sauvegardées jusqu'à l'envoi des lots aux gagnants. Elles seront exploitées si le participant a gagné un lot, et dans ce cas-là il sera contacté par le CRTLO.
- Les données suivantes : code postal, préférences liées au choix d'un lot, et date de naissance seront sauvegardées et exploitées à des fins statistiques uniquement.
- Les données seront conservées sur une durée de 3 ans

#### **Données collectées & exploitées pour l'envoi de newsletter :**

- Lorsqu'un participant cochera la case pour recevoir des infos (agenda, bons plans, idées séjours) de la part du CRTLO, les données suivantes seront exploitées : nom, prénom, email, code postal, préférences liées au choix d'un lot, date de naissance.
- Les données : nom, prénom permettront de personnaliser les informations des envois faites aux personnes souhaitant recevoir des informations.
- Le code postal permettra de qualifier la base de données en zone géographique dans le but de proposer des informations qui seront plus susceptibles de les intéresser.
- Les préférences liées au choix d'un lot seront exploitées dans le but de segmenter la base de données et de proposer des contenus plus en adéquation avec les centres d'intérêts des participants souhaitant recevoir des informations.
- Lorsqu'un participant au jeu décide de recevoir des newsletters de la part de nos départements partenaires en cochant la case dédiée "Je souhaite recevoir la newsletter de X" (X étant l'une des structures départementale partenaire du jeu), les informations suivantes seront transmises et exploitées par le partenaire en question : nom, prénom, email, code postal, préférences liées au choix d'un lot, date de naissance.

#### **Article 9 : Obtention du présent règlement**

Le règlement du tirage au sort peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès du :

Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, Pôle Marketing et Attractivité, 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6.



Il peut être adressé par email à toute personne qui en fait la demande auprès du CRTLO.

Le CRTLO se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le tirage au sort à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

#### Article 10 : Propriété industrielle, artistique et littéraire

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le tirage au sort, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différends ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif : au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

#### Article 11 : Responsabilité

La responsabilité du CRTLO ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Le CRTLO ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Il ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, pandémie...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au tirage au sort et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

Le CRTLO et ses partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même, le CRTLO et ses partenaires ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation au CRTLO ni aux sociétés prestataires ou partenaires.



### Article 12 : Litige & Réclamation

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au tirage au sort, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce tirage au sort ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le mercredi 15 novembre mai 2022, le cachet de la poste faisant foi.

Le CRTLO sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent tirage au sort.

### Article 13 : Dépôt et consultation du présent règlement

Le présent règlement est déposé chez SCP LE DOUCEN - CANDON

8 Place de la Comédie  
34000 MONTPELLIER

[contact@ledoucencandon-huissiers.com](mailto:contact@ledoucencandon-huissiers.com)

04 67 66 05 53

04 67 66 56 38

*TOUTE REPRODUCTION DE CE PRESENT REGLEMENT EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.*